



DÉMARCHE POUR DÉPOSER UNE DEMANDE DE RÉVISION AU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2024

- Les contribuables peuvent se prévaloir d'un droit de demande de révision jusqu'au 30 avril 2024 pour un nouveau dépôt de rôle et de 60 jours lors d'un certificat d'évaluation.
- Compléter le formulaire intitulé « Demande de révision à l'égard du rôle d'évaluation foncière.
- Déposer ou poster votre formulaire par courrier recommandé au bureau de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, lesquels sont situés au 625, rue Bergeron Ouest, Alma, G8B 1V3.
- Accompagner votre demande de la somme d'argent déterminée par le règlement de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est. Les tarifs sont actuellement fixés en vertu du règlement 311-2021. Ces derniers sont les suivants :
 - 75.00 \$, lorsque la valeur inscrite est inférieure ou égale à 500 000 \$;
 - 325.00 \$, lorsque la valeur inscrite est supérieure à 500 000 \$ et inférieure ou égale à 2 000 000 \$;
 - 525.00 \$, lorsque la valeur inscrite est supérieure à 2 000 000 \$ et inférieure ou égale à 5 000 000 \$;
 - 1000.00 \$, lorsque la valeur inscrite est supérieure à 5 000 000 \$.
- Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le service de l'évaluation de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est au 418-668-3023 poste 2108.
- **Pour les terrains de grandes superficies** (Agricole ou non) le contribuable doit accompagner sa demande des détails suivants :
 - L'utilisation du sol (ha ou acre ou % superficie) ainsi qu'un croquis illustrant les parcelles de terrain.
Exemple : Cultivé, non cultivable, humide ou marais;
Boisé (décrire la nature du boisé, plantation, âge moyen des arbres prédominance feuillus, conifères ou mixte);
Obstacles (voie ferroviaire, ligne électrique, cours d'eau ou roc massif).
 - Ou tout autres informations pertinentes.